DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2020

Délibération n° D-2020-116

Subvention - Mission Locale Sud Deux-Sèvres

Conseillers en exercice : 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal :

le 16/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 29/06/2020

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2020

Délibération n° D-2020-116

Direction Animation de la Cité

Subvention - Mission Locale Sud Deux-Sèvres

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Mairie de Niort a souhaité identifier et qualifier un Pôle de Service Jeunesse sur la Ville en proposant de rassembler en une seule entité la Mission Locale Sud Deux Sèvres et le Centre Information Jeunesse. L'objectif consiste à tendre vers :

- une plus grande lisibilité et cohérence des services proposés aux jeunes sur le plateau d'accueil général,
- une organisation optimisée des moyens humains et techniques mobilisés,
- une capacité, à moyen terme, à développer et renforcer les actions du CIJ sur l'ensemble du territoire Sud Deux Sèvres.

Depuis Juin 2017, l'arrivée dans les locaux partagés de la Maison de l'Europe et d'Unis Cités renforce la volonté politique et la dynamique jeunesse du site.

Depuis janvier 2018, les activités du CIJ sont intégrées au sein des activités et services de la Mission Locale. Cette mutualisation opérationnelle permet de proposer une offre de service pour tous les jeunes du territoire, en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement dans de nombreux domaines : emploi, formation, orientation, culture, loisirs, mobilité, logement, santé ...

Le Pôle Jeunesse Niortais se donne pour ambition d'être accessible à tous les jeunes quels que soient leurs statuts.

La Ville de Niort a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Misson Locale Sud Deux-Sèvres pour la période 2018-2020.

Cette contribution est fixée à 65 000,00 € au titre de l'année 2020.

Pour mémoire, un acompte de 26 000,00 € a été versé à la Mission locale, suite à l'approbation du Conseil municipal du 19 mars 2018. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 39 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant N°2 entre la Ville de Niort et la Misson Locale Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 39 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant N°2.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 22 juin 2020, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres, représentée par Monsieur Alain BAUDIN, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Mairie de Niort souhaite identifier et qualifier un Pôle de Service Jeunesse sur la ville en proposant de rassembler en une seule entité la Mission Locale Sud Deux Sèvres et le Centre Information Jeunesse (CIJ).

L'objectif consiste à tendre vers :

- une plus grande lisibilité et cohérence des services proposés aux jeunes en termes d'accueil général ;
- une organisation optimisée des moyens humains et techniques mobilisés ;
- une capacité, à moyen terme, à développer et renforcer les actions du CIJ sur l'ensemble du territoire Sud Deux Sèvres.

Depuis juin 2017, l'arrivée dans les locaux partagés de la Maison de l'Europe et d'UniCités renforce la volonté politique et la dynamique jeunesse du site.

Depuis janvier 2018, les activités du CIJ sont intégrées au sein des activités et services de la Mission Locale. Cette mutualisation opérationnelle permet de proposer une offre de service pour tous les jeunes du territoire, en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement dans de nombreux domaines : emploi, formation, orientation, culture, loisirs, mobilité, logement, santé ...

Le Pôle de Service Jeunesse se donne pour ambition d'être accessible à tous les jeunes quels que soient leurs statuts.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, la Ville de Niort a signé une convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020), suite à l'approbation du Conseil municipal du 19 mars 2018.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 – Les moyens :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2, et à la condition qu'elle respecte les objectifs et les clauses de la convention d'objectifs initiale, la Ville de Niort attribue à l'association, pour l'exercice 2020, une subvention de 65 000 €.

4.2 – Modalités de versement :

Pour l'exercice 2020 :

- Un acompte de 26 000 € a été versé au 1er trimestre 2020 ;
- Le solde de 39 000 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 22 juin 2020.

Le versement de ce solde sera versé en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par cette dernière.

Les autres articles restent inchangés.

Pour le Maire de Niort L'Adjointe déléguée Mission Locale Sud Deux-Sèvres Le Président

Rose-Marie NIETO

Alain BAUDIN